

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KAYF CORPORATION »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI
KANKANKOURA NON LOIN DU PETIT MARCHÉ DE FRUITS
ET LEGUMES, Lot neant, Ilot 247

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 24/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KAYF CORPORATION »

Objet : - Fournitures de bureau , de mobiliers et consommables informatique.

-Fournitures diverses.

-Entretien de locaux, de bâtiments et d'espaces verts.

-Commerce générale.

-Forage.

-Installations et rénovation de pompe hydraulique.

-Assainissement.

-Construction et réhabilitation de bâtiments.

-Gestion de biens.

-Bâtiments et travaux publics.

-Électricité Générale et Industrielle.

-Voiries et réseau divers(VRD).

-Import - Export.

-Achat et vente de terrain.

-Lobbying.

-Intermédiation commerciale. .Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI KANKANKOURA NON LOIN DU PETIT MARCHÉ DE FRUITS ET LEGUMES, Lot neant, Ilot 247

Dirigeant(s) M BAKAYOKO BAFIMBA KADER (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-01211 du 03/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09938/GTCA/RC/2023 du 03/02/2023

